DÉCLARATION DE PRINCIPE DE LA FDI

Responsabilités et droits fondamentaux du chirurgiendentiste

Adoptée par l'Assemblée Générale de la FDI : Octobre 2007, Dubaï, Émirats Arabes Unis

Les vastes responsabilités du chirurgien-dentiste ne sont pas limitées à ses obligations légales, mais incluent aussi des exigences éthiques, émanant principalement de ses engagements envers ses patients, la société et ses idéaux professionnels. Cette déclaration ne prétend pas couvrir les responsabilités légales du chirurgien-dentiste, mais se concentre plutôt sur ses responsabilités éthiques. Leur interprétation peut différer d'un pays à un autre ; toutefois, les valeurs morales et les obligations éthiques sont communes à la profession, ce qui implique de :

- reconnaître, promouvoir et défendre les droits fondamentaux de l'homme et les droits de ses patients;
- représenter, défendre et plaider tant pour les besoins de santé bucco-dentaire que pour les intérêts des patients et du public;
- administrer de manière compétente et adéquate des soins bucco-dentaires sûrs et de qualité à chaque patient;
- améliorer la santé bucco-dentaire et contribuer à la santé générale et au bien-être des patients et du public; et
- maintenir le rôle, la réputation et la dignité de la profession.

Des liens puissants existent entre responsabilités et droits du chirurgien-dentiste, notamment le droit à l'indépendance, à l'autodiscipline, à la liberté clinique. Ces droits professionnels n'avantagent pas uniquement le chirurgien-dentiste, mais lui permettent également d'assurer à tous les membres de la communauté des soins bucco-dentaires de qualité et conformes à l'éthique et de faire face à ses responsabilités et engagements professionnels. Lorsque les droits professionnels du chirurgien-dentiste sont menacés, le maintien des normes professionnelles peut être sérieusement compromis.

De même que ses responsabilités, l'interprétation des droits du chirurgien-dentiste peut différer d'un pays à l'autre ; cependant, dans toutes les circonstances, ce doit être :

- dans l'intérêt du patient et du public; et
- conforme aux codes éthiques et professionnels et à la crédibilité de la profession dentaire.

Le chirurgien-dentiste doit également reconnaître et se conformer aux situations où les responsabilités professionnelles prennent le pas sur ses droits professionnels.

Le changement permanent qui influence la profession dentaire et le public, nécessite une évaluation régulière des droits professionnels et des responsabilités au chirurgien-dentiste pour répondre à ces enjeux dans l'avenir.

MOTS-CLÉS
Éthique, législation, profession

RÉFÉRENCES

Les documents de travail qui ont été spécifiquement élaborés par le Comité de la pratique dentaire dans le cadre du projet de déclaration de principe de la FDI sont trois articles qui ont été publiés (en anglais seulement) dans l'International Dental Journal:

- *The responsibilities and rights of dental professionals. 1. Introduction. International Dental Journal (2006) 2/06, 56, 109-111.*
- *The responsibilities and rights of dental professionals. 2. Professional responsibilities. International Dental Journal (2006) 3/06 56, 168-170*
- *The responsibilities and rights of dental professionals. 3. Professional rights. International Dental Journal (2006) 4/06, 56, 224-226*